

## Lancement de la procédure de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle



Lancement de la procédure de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Suite aux épisodes orageux du mardi 20 et mercredi 21 juin 2023, la commune de Vic-Fezensac va faire une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture du Gers.

En ce sens, la mairie recense les sinistres et demande donc à tous les sinistrés de se signaler en mairie (coordonnées, adresse et nature des dommages subis suite aux événements).

**Vous pouvez transmettre ces éléments par téléphone au 05 62 64 47 08 ou par mail à : [assistante.direction@ville-vicfezensac.fr](mailto:assistante.direction@ville-vicfezensac.fr)**

La mairie remercie tous les habitants pour leur solidarité et souhaite bon courage aux sinistrés.